

Le mardi 11 octobre 2022

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE BOUFFERE DU 11/10/2022

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOIS Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Absent excusé	<input checked="" type="checkbox"/>
DUGAST Yvon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GRENET Cécilia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LÂCHÉ Adeline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LICOINE Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LIMOUZIN Florent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cécilia Grenet	<input type="checkbox"/>
MÉNARD Anne-Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Approbation du compte-rendu du conseil délégué précédent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

#### MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION DU LIEU-DIT BEL AIR – BOUFFÉRÉ

Afin d'éviter les confusions, Il sera proposé de remplacer le nom du lieu-dit « Bel Air » à Boufféré par le « Puits Bel Air » puisque ce lieu-dit existe déjà sur la commune déléguée de la Guyonnière.



Les membres du conseil municipal seront invités à approuver la dénomination proposée.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

Observations éventuelles

## POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

### ■ DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT ET DE L'ADEME POUR LE PROJET DE RESTAURANT SCOLAIRE - BOUFFÉRE

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif (APD) de réhabilitation et restructuration du restaurant scolaire de Boufféré.

Ces travaux sont éligibles à une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du soutien au développement et à l'attractivité des communes de Vendée. Le montant de la subvention départementale est plafonné à 360 000€ soit 16,20% du montant des travaux approuvés en phase APD (hors option).

Par ailleurs, le restaurant scolaire dans sa nouvelle configuration bénéficiera d'une chaudière bois à granulés. Cette installation est éligible au titre du Fonds chaleur de l'ADEME pour un montant de 41 160 €.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser la sollicitation d'une subvention de 360 000 € auprès du Conseil Départemental au titre du soutien au développement et à l'attractivité des communes de Vendée ainsi que la sollicitation d'une subvention dans le cadre du Fonds chaleur de l'ADEME pour un montant de 41 160 € selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Type de dépenses	Montant HT prévisionnel	Type de recettes	Montant HT prévisionnel	Part des recettes
Etude de faisabilité	14 241 €	Conseil Départemental de La Vendée	360 000 €	16,20%
Maîtrise d'œuvre	200 000 €	DSIL	300 000 €	13,50 %
Travaux (hors options) Estimation APD	1 995 000 €	ADEME	41 160 €	1,85 %
Contrôleur technique	4 768 €	Autofinancement Montaigu-Vendée	1 520 699 €	68,45%
Contrôleur SPS	4 500 €			
Etudes Géotechniques	2 460 €			
Prestation géomètre	890 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 221 859 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 221 859 €</b>	<b>100 %</b>

INFORMATIONS DIVERSES
-----------------------

- Suite à l'élection du CME du mardi 11 octobre, Mme LACHE et Mme MENARD ont fait le bilan sur le déroulement de cet évènement.